

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026
Affichage : 06/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 3 mars 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation : 23 février 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 3 mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Monsieur Michel BRUNG, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, et Madame Géraldine SAHUT, Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Amélie NÉE, Monsieur Daniel RAIMBAULT.

Secrétaire de séance :

Monsieur Olivier ORIENT a été nommé secrétaire de séance.

2026 / 002 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement, suivant la nomenclature comptable M57 :

- Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau au compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).
- Lorsque la section d'investissement fait apparaître une capacité de financement, l'affectation au compte 1068 est réduite à 0 €. Seul est reporté au compte 001 le solde de l'exercice précédent (recettes - dépenses + solde antérieur reporté, hors Restes à réaliser).

Considérant les résultats issus Compte Financier Unique 2025 :

Excédent de Fonctionnement : 1 156 819,03 €

Déficit d'investissement : 322 665,75 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées : 1 134 719,00 €

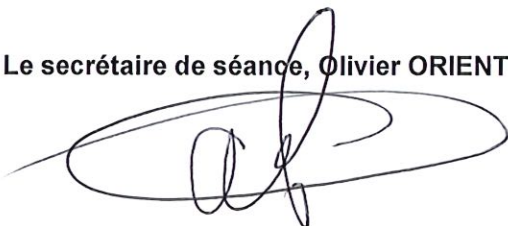
Recettes d'investissement reportées : 643 185,00 €

Considérant le besoin d'autofinancement de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser : 814 199,75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide d'affecter les résultats 2025 au budget primitif 2026 de la manière suivante :

- **Compte R 1068 : 814 199,75 €,**
- **Compte R 002 de la section de fonctionnement : 342 619,28 €,**
- **Compte D 001 de la section d'investissement : 322 665,75 €.**

Le secrétaire de séance, Olivier ORIENT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

